

## LA CSMF SAISIE LA DGCCRF SUR DES PRATIQUES MALVEILLANTES CONCERNANT CERTAINS ANNUAIRES PROFESSIONNELS

---

Face à la multiplication depuis plusieurs années des pratiques malveillantes de certaines sociétés proposant l'insertion des coordonnées professionnelles des médecins libéraux dans des annuaires, la CSMF a décidé de réagir en saisissant la Direction Générale de la Concurrence, de Consommation et de la Répression des Fraudes.

Les documents reçus, dont la présentation est ambiguë, s'apparentent à une simple vérification de coordonnées, alors qu'en fait, il s'agit d'amener le professionnel à signer une commande ferme d'insertion dans un annuaire dont la diffusion et l'utilité n'est pas toujours démontrée. Le professionnel se retrouve alors engagé pour plusieurs années, contre sa volonté, et le prix demandé est souvent extrêmement prohibitif.

En attendant de connaître la position et les mesures que la DGCCRF prendra sur ce dossier, la CSMF renouvelle ses conseils de prudence sur ces pratiques et incite les médecins, en cas de doute, à porter plainte auprès des services de cette administration.

source : CSMF actu du 17.07.09